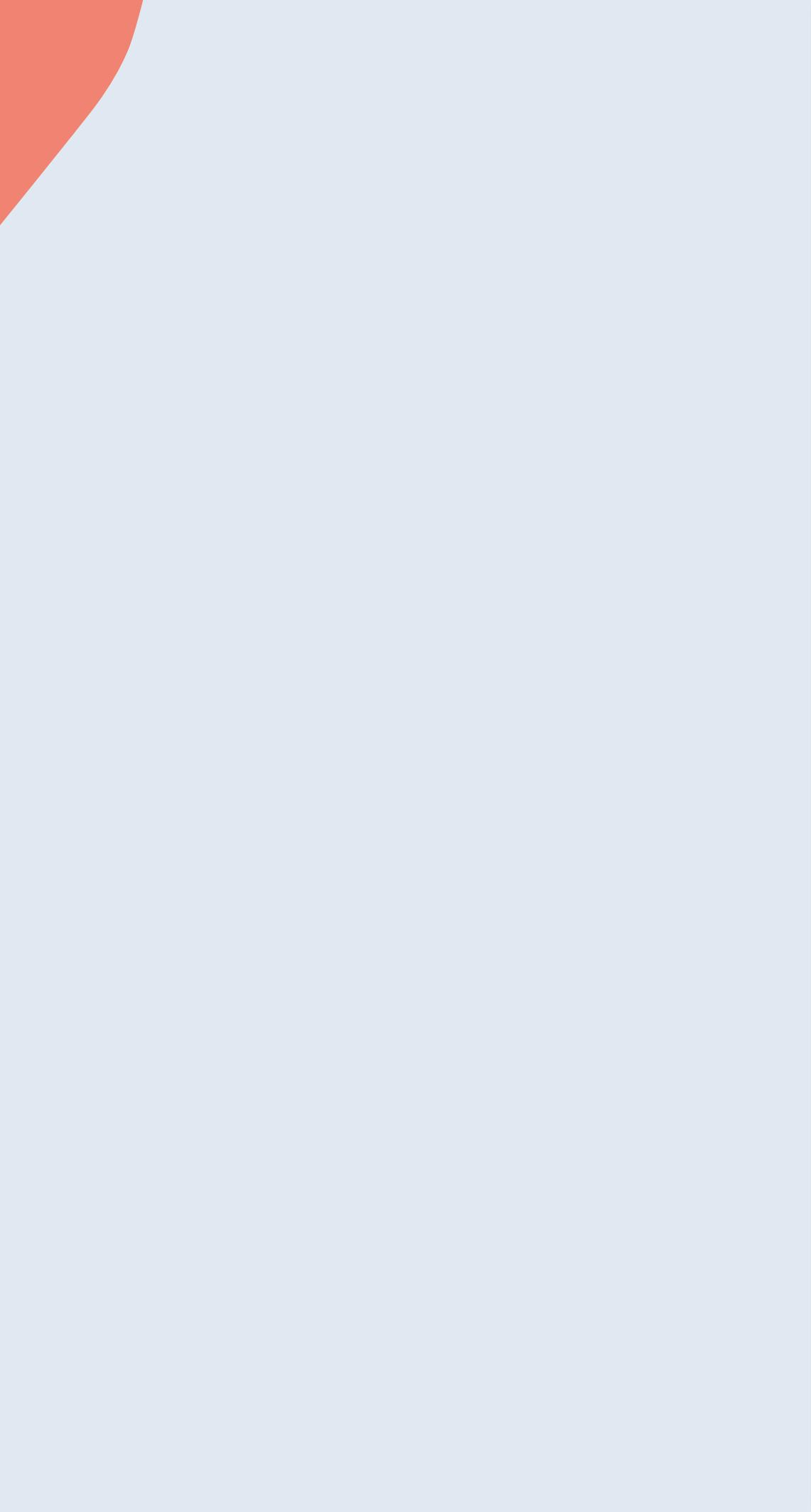


L'année de la banque 2022



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE



ÉDITORIAL

DATARAMA

1 **Utilité**

Proximité **2**

3 **Solidité**

La FBF **4**

TEMPS FORTS 2022

édito

*« Dans un contexte
d'incertitude
créé par l'inflation
et la hausse
des taux,
les banques
ont à cœur
d'accompagner
tous leurs clients »*

Maya Atig
Directrice générale de la FBF

Philippe Brassac
Président de la FBF



Alors que l'année 2022 a connu une dégradation de la conjoncture économique, le secteur bancaire se distingue par sa résilience et son engagement au service de l'économie et des concitoyens.

UTILITÉ

L'industrie bancaire est un acteur stratégique de notre pays. Tandis que les conséquences de la guerre en Ukraine ont des effets directs sur l'activité économique, les banques françaises réaffirment leur mobilisation pour répondre aux besoins de leurs clients. Elles démontrent leur capacité à trouver des solutions, notamment avec la mise en place de dispositifs tels que le PGE « résilience ».

Les banques se mobilisent pour le développement d'une économie durable et décarbonée. Face au défi fondamental du changement climatique, elles accélèrent la mise en œuvre de leurs engagements et le financement de la transition énergétique de tous les secteurs.

Acteurs responsables et majeurs de l'emploi en France, elles poursuivent leurs actions pour l'inclusion sociale et professionnelle de tous et conduisent des politiques dynamiques d'accompagnement des salariés dans leur vie professionnelle et la transformation de leurs métiers.

PROXIMITÉ

La banque en France se distingue par sa proximité relationnelle. Aux côtés de leurs clients, les banques développent des produits et services adaptés à de multiples besoins et à l'évolution des usages. Elles financent de manière responsable les projets de leurs clients, dans une relation de dialogue individualisé.

Dans un contexte d'incertitude créé par l'inflation et la hausse des taux, elles ont à cœur d'accompagner tous leurs clients et adaptent leurs offres. Elles défendent en particulier le modèle français de prêt immobilier à taux fixe, gage de stabilité pour le budget logement des ménages.

La pertinence de ce modèle relationnel est confirmée par la confiance et la satisfaction exprimées par les Français.

SOLIDITÉ

Industrie stratégique de notre pays, le secteur bancaire est solide et résilient. Il joue un rôle essentiel dans la sécurité des opérations et la protection des données et des fonds des clients.

Pour assurer ce haut niveau de sécurité tout en innovant constamment au service des clients, les banques investissent massivement chaque année. Dans ce domaine, les opportunités offertes par le numérique doivent être favorisées tout en assurant la sécurité, la souveraineté et l'équité entre les acteurs.

Les défis sont nombreux en ce début 2023, marqué par les grandes incertitudes économiques et géopolitiques. Sans ignorer les difficultés, le secteur bancaire français souhaite affirmer son optimisme, conforté par sa solidité et sa capacité à financer l'économie.

Une capacité qu'il est essentiel de préserver pour permettre aux banques de financer les défis majeurs des transitions écologique et numérique. Cela passe par l'attention à une réglementation adaptée aux enjeux prudentiels et de gestion des crises. La transposition de l'accord de Bâle dans l'Union européenne, en tenant compte du financement de notre continent, reste à cet égard un enjeu clé. ●

DATA RAMA 2022

+ de **99%**
des Français ont un compte bancaire

Cour des comptes, 2021



1 281
Mds€

d'encours de prêts
immobiliers

Banque de France,
décembre 2022



88%

des Français ont une bonne
image de leur banque

Enquête IFOP FBF, février 2023

2,4%

c'est la contribution des banques à la
valeur ajoutée totale en France

Insee 2021, Calculs FBF

96%



des Français utilisent le site ou
l'application de leur banque

Enquête IFOP FBF, février 2023

+19,3%

de paiements CB
sans contact dans les points
de vente physiques

GIE CB, T2 2022

Près de

74 000

points de distribution d'espèces

Banque de France, en France métropolitaine,
décembre 2021



1 agence **3**
sur

en zone euro se trouve en France

BCE/Eurostat - 2021

350 400

salariés

soit
20%

du secteur
bancaire
de la zone euro

et
1,7%

de l'emploi
salarié privé
en France

FBF, 2021



40 300

recrutements en 2021

FBF



+ de 100

Mds€ de prêts verts et durables

FBF, 2021

330

banques

ACPR, janvier 2023



champions

5 banques françaises
parmi les 10 plus grandes
de la zone euro

S&P Global, 2022

5 banques françaises
dans le top 15 mondial
des émissions
obligataires vertes
et durables

Bloomberg, S1 2022

4 banques françaises
dans le top 10 du marché
européen (EMEA)
des prêts durables

Dealogic, S1 2022

3 044

Mds€ de crédits
à l'économie

Banque de France, décembre 2022

42 Mds€

d'encours pour
les énergies renouvelables

FBF, 2021



330

banques

ACPR, janvier 2023



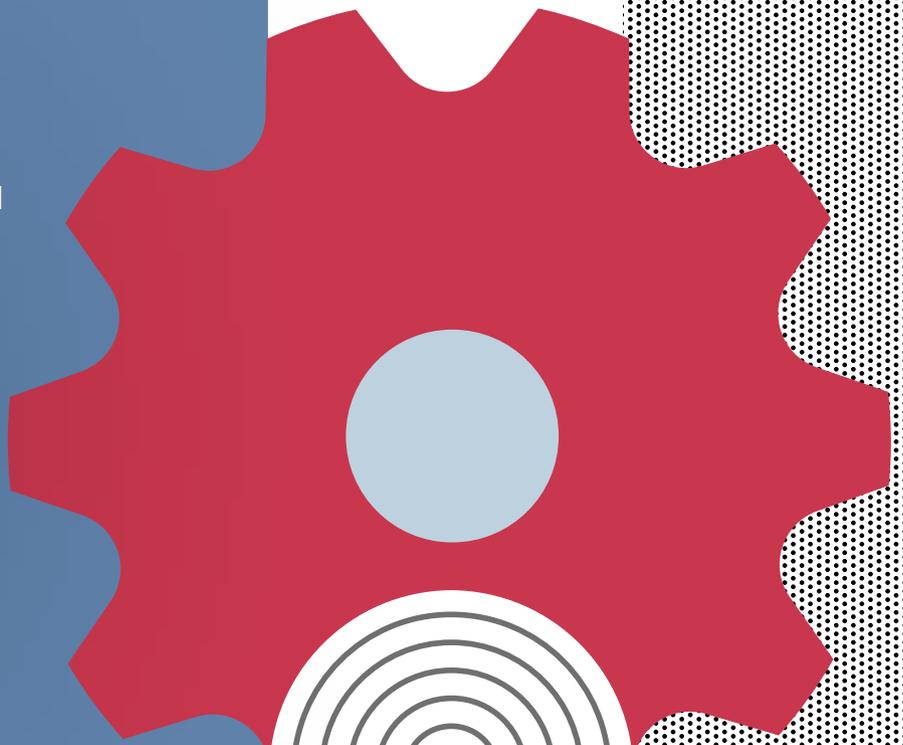
1 331

Mds€ de crédits aux entreprises

Banque de France, décembre 2022

Utilité

Les banques françaises jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement responsable de leurs clients, particuliers comme entreprises. Les banques se mobilisent pour le développement d'une économie durable et sont engagées dans le financement de la transition écologique. Elles sont aux premiers rangs des employeurs responsables.



Accompagner les projets des ménages

DES TAUX SENSIBLEMENT INFÉRIEURS EN FRANCE

Le modèle français de crédit immobilier à taux fixe, protecteur pour le budget des clients, ainsi qu'une forte concurrence entre les acteurs, permettent aux ménages de bénéficier de **conditions nettement plus avantageuses pour financer un projet immobilier en France** (taux de 2,05% en moyenne à fin décembre 2022) que dans la zone euro (2,94% en moyenne).

L'adaptation à la hausse des taux de refinancement depuis fin 2021 s'opère en effet de manière très graduelle : +95 points de base en France en comparaison de l'Allemagne (+218 bps, à 3,50%) ou de l'Italie (+194 bps, à 3,34%).

Dans ce contexte, **la croissance annuelle des crédits à l'habitat se normalise** (+5,3% versus +6,4% en 2021) mais reste toujours supérieure à celle de la zone euro (+4,4%). L'encours des crédits à l'habitat en France s'élève ainsi à 1 281 Mds€. Dans le même temps, celui des crédits à la consommation atteint 202 Mds€ (+3,3% sur un an).

Au total, **l'encours crédits aux particuliers s'élève à 1 512 Mds€ (+5,0% sur un an)**.

(Sources : Banque de France, BCE, décembre 2022)

Les banques sont aux côtés des ménages pour financer de manière responsable l'ensemble de leurs projets : achat du logement, éco-rénovation, équipements...

L'ÉCO-RÉNOVATION FACILITÉE

Afin d'encourager les ménages à entreprendre la rénovation énergétique nécessaire de leur logement, les démarches de souscription d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) sont simplifiées pour le ménage bénéficiant de MaPrimeRénov (MPR), la banque analysant seulement sa capacité de remboursement. Cette **simplification du parcours client** – proposée par le secteur bancaire en lien avec les autorités publiques – est mise en œuvre progressivement dans plusieurs réseaux à compter de fin 2022 début 2023.

AERAS : NOUVELLES AVANCÉES

La loi du 28 février 2022 pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur rend possible la résiliation à tout moment d'une assurance emprunteur. Elle supprime aussi, dans certaines conditions, le questionnaire médical pour la souscription d'une assurance emprunteur et **fait évoluer le droit à l'oubli**. Dans ce cadre, les instances de la Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) adoptent de nouvelles modalités qui s'appliquent au 1^{er} octobre 2022.

ÉPARGNE RETRAITE : UNE TRANSPARENCE ACCRUE

Les banques et les professionnels concernés renforcent la transparence du plan d'épargne retraite (PER) et de l'assurance-vie contribuant ainsi à développer l'attractivité de ces produits. Conformément à l'accord de place du 2 février 2022, les **principaux frais attachés à chaque produit commercialisé** sont publiés dans un tableau récapitulatif accessible sur le site de la banque ou de l'assureur à partir de juin 2022. L'information précontractuelle et l'information annuelle fournie aux titulaires d'un PER sont complétées à compter de juillet 2022.

Trois ans après son lancement, plus de 6 millions de personnes bénéficient d'un PER. ●



Le projet de révision de la directive sur le crédit à la consommation étend notamment son champ au paiement fractionné. Après adoption à venir en 2023 et transposition en droit national, le texte devrait s'appliquer en 2025. L'enjeu pour la profession bancaire : assurer une égalité de concurrence entre tous les acteurs du crédit sans remettre en cause ce qui fonctionne correctement.

Financer les entreprises et les professionnels

569 Mds€

pour les 1,3 million de PME établies en France.

Source : Banque de France, décembre 2022

Les banques françaises s'illustrent, en particulier en période de crise, par leur capacité à être aux côtés de leurs clients pour adapter et trouver des solutions à leurs besoins.

En 2022, la FBF renouvelle sa participation au Big Tour, organisé par Bpifrance sur le littoral et plusieurs villes de France. Avec un stand dédié sur le village mobile, la profession bancaire va à la rencontre des entreprises : elle les sensibilise à la prévention et la lutte contre les fraudes, notamment cyber, et répond aux questions des futurs entrepreneurs.

UNE OFFRE COMPLÈTE ET DYNAMIQUE

Grâce à leur modèle universel et leur offre complète de solutions, les banques françaises sont aux côtés de leurs clients professionnels et entreprises, notamment TPE/PME, pour financer leurs projets nourris d'une forte relation de proximité et d'un accompagnement individualisé.

Dans son rapport de juin 2022 sur « Les défis de l'investissement des entreprises et de son financement », l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) confirme le maintien d'une offre dynamique de financement des entreprises, notamment par les banques, dans une période marquée, entre autres, par la crise sanitaire.

L'enjeu majeur réside dans l'**accompagnement des transitions écologique et digitale** des entreprises. A cet égard, l'OFE constate les investissements numériques déjà réalisés par les entreprises, sans difficulté notable de financement bancaire. Les investissements pour la transition écologique nécessitent davantage un renforcement de l'accompagnement par tous les acteurs de l'écosystème et à toutes les étapes d'avancement des projets. Le rapport souligne la capacité des offres et des réseaux bancaires à répondre à la variété des besoins d'investissement des entreprises en lien avec ces enjeux.

1 331 MDS€ DE PRÊTS AUX ENTREPRISES

Dans un contexte de remontée progressive des taux, l'accès des entreprises au crédit bancaire reste favorable et **la croissance des encours est dynamique** : elle atteint +7,3% sur un an et un total de 1 331 Mds€. Les crédits d'investissement sont en nette progression (encours de 918 Mds€ en hausse de 7,5% sur un an), portés par leur composante « équipement » dont la croissance atteint +9,5%. L'encours des crédits de trésorerie s'élève à 342 Mds€ (+7,1% sur un an).

Cette croissance des crédits aux entreprises en France est **parmi les plus dynamiques de la zone euro** (+5,5%), soutenue par des taux d'intérêt plus favorables : taux moyen de 3,02% en France contre 3,69% en zone euro appliqué aux PME à fin décembre 2022.

En moyenne en 2022, les banques accordent chaque mois 31 Mds€ de nouveaux crédits aux entreprises.

(Sources : Banque de France, BCE, décembre 2022)

RÉPONSE AUX PME À 96% POSITIVE

Pour les 1,3 million de PME établies en France, l'encours de crédit s'élève à 569 Mds€ (+5,4% sur un an). L'obtention par les PME de nouveaux crédits de trésorerie demeure élevée avec 83% de demandes satisfaites. L'accès aux crédits d'investissement se maintient à un très haut niveau avec 96% des PME qui obtiennent en totalité ou en grande partie les crédits demandés.

(Source : Banque de France, décembre 2022)

L'accès au crédit des TPE est également important avec 385 Mds€ d'encours de crédits soit +5,9% sur un an. (Source :

Banque de France, T3 2022) ●

Accompagner les entreprises sur les marchés financiers

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AUX MARCHÉS

Les banques françaises contribuent au développement des entreprises en les finançant directement ou en leur permettant d'accéder aux marchés pour y lever des fonds. Alors que l'Europe est confrontée aux défis majeurs des transitions verte et numérique, la profession bancaire française encourage un recours accru des entreprises aux marchés financiers pour financer notamment ces deux transitions.

Elle est favorable aux mesures permettant de **rendre les marchés de capitaux plus attractifs pour les entreprises de l'UE**, en particulier les PME. La FBF répond en ce sens, en février 2022, lors de la consultation ciblée de la Commission européenne sur la cotation des entreprises. Une proposition de règlement est publiée le 7 décembre 2022 dans ce domaine.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MARCHÉS DE CAPITAUX

La profession bancaire française soutient, depuis plusieurs années, **la création d'une véritable Union des marchés de capitaux** pour accompagner le financement des entreprises sur les marchés et renforcer la compétitivité des acteurs européens vis-à-vis de leurs homologues britanniques et américains.

A cet égard, la révision en cours **des règles sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR)** est d'une importance cruciale pour accroître la compétitivité des acteurs européens et l'attractivité du cadre réglementaire

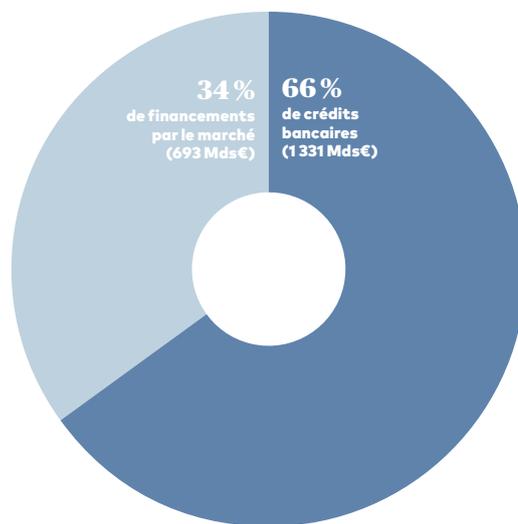
de l'Union. La profession bancaire française approuve les orientations des institutions européennes concernant l'obligation de négociation des produits dérivés et les règles de transparence applicables aux marchés actions et aux marchés dérivés et obligataires.

Face aux besoins massifs de financement des transitions verte et digitale, la profession bancaire met en avant **la titrisation comme solution pour diversifier les sources de financement** des entreprises et augmenter la capacité de financement des banques. Le règlement européen de 2017 pour des titrisations « simples, transparentes et standardisées » n'a pas permis l'essor du marché européen de la titrisation. Aussi, la FBF propose, depuis 2020, des adaptations réglementaires permettant un vrai développement de ce marché au bénéfice du financement de l'économie européenne.

COMPENSER LES PRODUITS DÉRIVÉS DANS L'UE

La relocalisation partielle dans l'UE de la compensation des produits dérivés libellés en euros est promue par les autorités européennes depuis le Brexit. La profession bancaire fait des propositions destinées à accompagner ce mouvement tout en **préservant la compétitivité des acteurs et du marché européens**. Les propositions législatives du 7 décembre 2022 (révision du règlement EMIR) vont dans le bon sens. La profession est toutefois préoccupée par les dispositions ouvrant la voie à d'éventuelles charges en capital additionnelles pour les banques européennes. ●

2 024 Mds€ de financement des entreprises en France



Source : Banque de France, décembre 2022

Engagement accéléré pour la transition écologique

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LE CLIMAT

Les banques françaises sont résolument engagées dans la lutte contre le changement climatique. Depuis plusieurs années, elles mettent en place des mesures fortes pour réduire leur exposition aux énergies les plus émettrices de gaz à effet de serre et accélérer le financement des activités vertes et durables, dont les énergies renouvelables.

Les chiffres en témoignent : **l'exposition des banques françaises aux énergies fossiles est réduite** à 2 Mds€ soit 0,02% du total de leur bilan pour les prêts au secteur du charbon, et à 23 Mds€ soit 0,25% du total de bilan pour le financement des hydrocarbures.

Depuis janvier 2022, les banques mettent en œuvre leur engagement collectif de **limiter le financement des hydrocarbures non-conventionnels** (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) et cela en dépit du contexte géopolitique.

Parallèlement, elles accélèrent le **financement de la transition et l'adaptation au changement climatique** dans tous les secteurs de l'économie : les encours de crédits verts ou durables représentent plus de 100 Mds€ fin 2021, soit plus 30% sur un an. Elles financent massivement les énergies renouvelables, avec 42 Mds€ d'encours à fin 2021 et 14 Mds€ de nouveaux financements accordés dans l'année. Elles accompagnent aussi la transition de leurs clients avec 225 Mds€ d'obligations vertes et durables arrangées en 2021. (Source : FBF, 2021)

UNE MÉTHODE COMMUNE

Pour atteindre la neutralité carbone, il est indispensable d'agir collectivement, de mobiliser l'ensemble des acteurs. En 2022, les banques françaises, au sein de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), développent une approche commune et ambitieuse pour **mesurer l'empreinte carbone et l'alignement de leurs portefeuilles bancaires** avec une trajectoire de neutralité carbone nette à 2050.

Cette méthode évoluera dans le temps en fonction des avancées de place et des travaux internationaux. Les banques publient fin 2022 leurs premiers objectifs chiffrés intermédiaires (échéance entre 2025 et 2030) pour les secteurs les plus émetteurs, dont le pétrole et le gaz.

INTERVENTION À LA COP27 SUR LE CLIMAT

Lors de la COP27 sur le changement climatique en Égypte, qui réunit différentes parties prenantes, publiques et privées, de tous les continents, la FBF réaffirme l'engagement des banques françaises pour le climat et donne des exemples tangibles de leurs avancées vers une transition globale, juste et inclusive. La FBF y présente l'approche commune de mesure de l'empreinte carbone et d'alignement des portefeuilles bancaires avec une trajectoire de neutralité carbone nette à 2050. ●

A l'origine d'une dynamique de place unique sur la finance durable, les banques françaises accélèrent le financement de tous les secteurs de la transition avec plus de 100 Mds€ de prêts verts et durables à leur bilan.



La FBF devient en mars 2022 soutien officiel de l'alliance NZBA (Net-Zero Banking Alliance) qu'elle s'engage à promouvoir auprès de tous ses adhérents en vue d'atteindre la neutralité carbone nette du secteur d'ici 2050. Lancée par l'Initiative Finance de l'ONU Environnement, la NZBA rassemble aujourd'hui plus de 120 banques dans 41 pays différents et représente plus de 40% des actifs bancaires mondiaux.

Finance durable : des règles renforcées

Le renforcement des obligations de transparence et de diligence doit permettre d'accélérer la transition de l'économie.

UN NOUVEAU CADRE DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

La réglementation renforce les **obligations de transparence** des entreprises sur leurs risques et impacts extra-financiers.

La directive **Corporate Sustainability Reporting (CSR)** du 14 décembre 2022 impose aux entreprises européennes de publier les informations sur les impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité (ESG), de manière échelonnée à partir de janvier 2024. Des projets de standards généraux et détaillés par thématiques ESG sont proposés en 2022 par l'EFRAG pour l'Europe et par l'ISSB à l'international. Dans les deux cas, ces standards climat imposeront aux entreprises de publier leur plan de transition, expliquant comment leur stratégie est alignée sur l'objectif de l'accord de Paris.

La **Taxonomie verte**, qui permet de déterminer le caractère durable ou non de plus d'une centaine d'activités économiques, entre en vigueur à partir de 2022. À partir de 2023, les entreprises doivent communiquer la part de leurs activités alignées avec les critères de la Taxonomie, à l'exception des entreprises financières pour lesquelles l'échéance de divulgation est repoussée à 2024. La Taxonomie doit être étendue aux autres objectifs environnementaux, au-delà du climat, en 2023.



En décembre 2022, la FBF participe à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité. Cette COP15 aboutit à un accord historique des États pour protéger 30% de la planète, restaurer 30% des écosystèmes, réduire de moitié les risques liés aux pesticides, et doubler les financements en faveur de la protection de la nature d'ici 2030. Les banques françaises sont toutes engagées à prendre des mesures fortes en faveur de la biodiversité.



À consulter sur [fbf.fr](https://www.fbf.fr)

Plaquette
« La banque, acteur d'un monde durable et responsable »

Communication
« Neutralité carbone : les banques françaises accélèrent »

Les publications des banques intègrent, à partir de 2023, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) concernant la gestion de leurs risques (**reporting dit « pilier 3 »**), dont les risques climatiques physiques et de transition, ainsi que le détail de leurs expositions aux secteurs les plus émissifs en carbone.

CHOIX D'INVESTISSEMENTS DURABLES

À la suite de l'entrée en application des actes délégués des directives Marché d'instruments financiers (MIF2) et Distribution d'assurance (IDD) en août 2022, les conseillers financiers doivent **recueillir les préférences de durabilité de leurs clients** avant de leur proposer tout placement financier. Cette nouvelle règle vise à mieux informer et recueillir les souhaits des clients.

TEXTES À VENIR EN 2023

Plusieurs textes, toujours en discussion au niveau européen, devraient être adoptés en 2023 et venir renforcer la réglementation européenne sur la finance durable :

- la **Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D)** prévoit des obligations de diligence pour les grandes entreprises qui devront recenser et limiter leurs impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de l'homme et sur l'environnement ;
- le **EU Green bond standard** instaure un label pour les émissions obligataires destinées à financer des activités alignées avec la Taxonomie européenne ;
- le **European single access point (ESAP)** prévoit la mise en place d'une plateforme permettant de collecter les données financières et extra-financières publiées par les entreprises européennes. ●

Dynamisme de l'emploi dans la banque



1 cadre sur 2 est une femme

Source : AFB, 2021



À consulter
Accord Pro-A sur afb.fr (juin 2022)
Études de l'OMB sur observatoire-metiers-banque.fr



L'emploi qualifié est un enjeu stratégique pour la France. Il joue un rôle clé dans la dynamique économique et la cohésion sociale du pays. Le 2 février 2022, la FBF, la Fédération Syntec et France Assureurs présentent dans un livre blanc six propositions concrètes pour renforcer les compétences, rééquilibrer les territoires et créer un choc de confiance à la fois social et fiscal.

UN EMPLOYEUR MAJEUR

Alors que le contexte reste marqué par la crise sanitaire, les banques françaises s'illustrent par le dynamisme de leurs recrutements avec **40 300 embauches en 2021** (+14% sur un an). Au total, le secteur bancaire français compte 350 400 salariés, soit 1,7% de l'emploi salarié privé en France et 20% du secteur bancaire de la zone euro. (Source : FBF/BCE, 2021)

Les emplois sont pérennes : 98% des emplois dans le secteur et plus de 65% des recrutements sont en contrats à durée indéterminée (CDI). Ils sont aussi **très féminisés** avec 57% de femmes dans les effectifs et une progression continue de femmes dans l'encadrement (49,4%). Par ailleurs, la moitié des personnes embauchées ont moins de 30 ans.

La banque offre **des emplois très qualifiés** (69% de cadres soit +14 points depuis 2012) et diversifiés : 58,2% des recrutements CDI se font au niveau Bac +4/5, 18% à Bac +3 et 15% à Bac +2 (9% infra Bac+2).

Les métiers de la relation client sont prépondérants et représentent près de 53% des recrutements CDI. Ces emplois sont ancrés partout en France témoignant de la proximité territoriale et du modèle relationnel des banques françaises. Ils devancent ceux de l'informatique (14,1%), de la conformité et des risques (8,7%), et du Back office (5,8%). (Source : AFB, 2021)

UN ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

Les banques investissent chaque année pour accompagner leurs salariés dans leur évolution interne et la transformation de leurs métiers.

En 2021, **485 M€ sont consacrés à la formation professionnelle**, soit 4,3% de la masse salariale du secteur. Cela représente au total près de 4,5 millions d'heures de formation dispensées, soit 1 million de plus qu'en 2020. Les salariés du secteur bancaire ont ainsi suivi en moyenne 24,5 heures de formation en 2021. La quasi-totalité des salariés du secteur bénéficie au moins d'une action de formation dans l'année. (Source : AFB, 2021)

Ces chiffres illustrent, dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, l'effort conséquent de la profession pour l'accompagnement des salariés dans les évolutions du secteur bancaire.

Cette politique dynamique permet aux collaborateurs de développer leurs compétences et d'évoluer au sein de leur entreprise. La **promotion interne est très importante** : 49% des promus en 2021 sont techniciens dont 15% accèdent à l'encadrement. (Source : AFB, 2021)

L'Observatoire des métiers de la banque conduit chaque année des travaux sur ces évolutions. En 2022, il dresse un **panorama des parcours professionnels** dans le secteur bancaire, avec un focus sur les parcours au féminin. Une autre étude sur **les mobilités internes « lointaines ou atypiques »** dans la banque donne lieu à un webinaire le 16 décembre. ●

Un secteur engagé et responsable

L'ALTERNANCE, UN AXE FORT

Mobilisé depuis longtemps en faveur de l'insertion professionnelle par l'alternance, **le secteur bancaire compte 16 400 alternants** en 2021 (vs 15 200 en 2020). Ce dispositif permet à de nombreux jeunes de bénéficier d'une formation en entreprise en parallèle de leur cursus universitaire. Il favorise par la suite une bonne insertion dans le monde professionnel. (Source : FBF, 2021)

Dans les seules banques AFB, on compte 6 800 jeunes en alternance. En outre, 5 800 jeunes ont été accueillis en stage, et 1 000 jeunes dans le cadre d'un Volontariat International à l'Étranger (VIE).

Près d'un apprenti sur deux est recruté directement en CDI par la banque où il a effectué son apprentissage.

(Source : AFB, 2021)

DES PARTENARIATS POUR L'INSERTION

L'insertion des publics éloignés de l'emploi constitue un axe fort de la politique des banques. Au-delà des actions individuelles des banques, plusieurs partenariats de la profession bancaire avec des acteurs associatifs contribuent à l'insertion professionnelle **de jeunes sportifs issus de quartiers prioritaires** (avec l'Agence pour l'éducation par le sport – APELS) **ou de réfugiés hautement qualifiés** (avec l'association each One).

Le 29 novembre 2022, la FBF accueille la cérémonie de remise des attestations de formation aux métiers bancaires de

39 sportifs et 11 personnes réfugiées. Cet événement illustre la réussite pour tous (apprenants, coaches d'insertion, tuteurs, recruteurs des banques engagées) de cette politique volontariste en matière d'insertion professionnelle.

Au total, **plus de 123 jeunes sportifs** ont suivi une formation bancaire dont 95% ont signé un contrat de professionnalisation. Le programme each One a permis de former **54 réfugiés** aux fondamentaux des métiers bancaires. 70% d'entre eux sont depuis insérés dans l'emploi en CDI ou en CDD longue durée.

VALORISER LES MÉTIERS DE LA BANQUE

Mieux faire connaître la variété des métiers du secteur bancaire et ses nombreuses opportunités d'embauche et de carrière, est un enjeu clé.

Dans ce cadre, la profession bancaire travaille en 2022 sur des outils pédagogiques destinés aux collégiens, lycéens et étudiants leur permettant de découvrir les formations et les possibilités de carrière du secteur. Ces outils s'adressent également aux enseignants et formateurs afin qu'ils y trouvent toutes les informations concernant les filières de formation, les diplômes, etc. ●



La prise en compte des situations de parentalité, salariés-parents ou salariés-aidants, donne lieu à de riches échanges lors des Rencontres de l'AFB du 19 avril 2022 sur les pratiques dans la banque et l'évolution des services aux salariés.

Le dynamisme des embauches et les politiques responsables des banques sont un atout d'attractivité du secteur bancaire.



À consulter

Outils pour lutter contre les agissements sexistes sur afb.fr

Site web desmetiersquibougent.jinvestislavenir.fr

Proximité

A stylized graphic of a person's head in profile, facing left. The head is white, and the hair is represented by overlapping semi-circular shapes in shades of blue and purple. The background is a mix of solid orange, white, and a black dotted pattern. At the bottom right, there are several horizontal, rounded rectangular lines in white and grey.

Le modèle de la banque en France s'illustre par sa proximité relationnelle. Aux côtés de leurs clients, les banques proposent des services adaptés à de multiples besoins. Dans un contexte de hausse de l'inflation, elles se mobilisent pour accompagner les projets de leurs clients.

La banque relationnelle de proximité

UN MODÈLE INCLUSIF ET ADAPTÉ

Le modèle relationnel de proximité, qui caractérise la banque en France, permet une forte inclusion et de répondre aux besoins de tous les clients grâce à **une offre de produits et de services bancaires adaptée** aux besoins de chacun et à l'évolution des usages. Pour la majorité des Français, la banque répond à un modèle à la fois physique et digital avec des modalités de contacts multiples : email, site Internet, appli, téléphone, agence.

Ce modèle se traduit par **un taux de bancarisation parmi les plus hauts d'Europe** : 99,25% de la population en France disposent d'un compte bancaire vs 95,3% en moyenne dans la zone euro.

(Source : Cour des comptes, 2021)

Le droit au compte, véritable filet de sécurité, garantit en France l'accès gratuit de chacun à un compte et des services bancaires essentiels : pour renforcer ce droit, un décret modifie les délais qui encadrent les étapes de la procédure et en améliore le suivi à compter du 13 juin 2022.

UNE PRÉSENCE TERRITORIALE DENSE

La banque en France s'illustre par le maintien d'un ancrage dans les territoires qui est **un atout essentiel d'inclusion** et parmi les plus denses d'Europe avec 7 agences bancaires par 100 km² vs 4 agences dans la zone euro. Plus généralement, 1 agence sur 3 de la zone euro se trouve en France. (Source : BCE, 2021)

Les banques restent vigilantes à ce que tous les Français aient accès aux espèces et cela, malgré la diminution de leur utilisation. Ainsi, l'évolution du réseau de DAB suit celle de la société et **l'accessibilité aux espèces reste à un haut niveau** : on compte en France près de 74 000 points d'accès aux espèces (DAB et points privatifs) et plus de 99% de la population est à moins de 10 minutes d'un point d'accès aux espèces, des chiffres stables sur un an. (Source : Banque de France, rapport de juillet 2022)

UN FACTEUR DE CONFIANCE

La pertinence de ce modèle relationnel est confirmée par les Français pour qui la proximité des banques est un enjeu déterminant de leur satisfaction et de leur confiance :

- 89% des Français ont **une bonne image de leur agence**, 88% une bonne image de leur banque, et autant de leur conseiller ;
- pour l'essentiel des Français (80%), **la banque idéale** doit permettre de recourir en même temps à des services sur Internet et en agence en fonction des besoins ;
- la **participation des banques à la vie locale** est reconnue et considérée comme centrale : pour 88% des Français les banques font partie de leur quotidien ;
- plus largement, les banques françaises sont considérées comme indispensables au développement des territoires et essentielles à la vie locale.

(Source : Enquête IFOP FBF, 2023) ●

1 agence bancaire sur 3

de la zone euro se trouve en France

Source : BCE, 2021



À consulter sur [fbf.fr](https://www.fbf.fr)

Étude IFOP-FBF
« Les Français, leur banque, leurs attentes »



HANDICAP : ACCÈS AUX SERVICES DE PAIEMENT

Dans le cadre du Comité national des moyens de paiement (CNMP), la profession bancaire signe le 4 octobre 2022, notamment avec les représentants des commerçants, une Charte sur l'inclusion et l'accès des personnes en situation de handicap aux moyens de paiement.

Aux côtés des particuliers

INFLATION : LES BANQUES MOBILISÉES

Dans un contexte de hausse de l'inflation, **la rémunération de l'épargne réglementée est un sujet majeur** tant pour les banques françaises que pour les épargnants qu'elles accompagnent : la hausse des taux au 1^{er} février 2023 sur les livrets A et LDDS (3%) et sur les LEP (6,1%) représentera en 2023, une rémunération d'épargne supplémentaire de 5,7 Mds€ pour les clients.

Les banques proposent systématiquement à leurs clients identifiés comme fragiles financièrement de souscrire, s'ils le souhaitent, à une offre spécifique de services bancaires avec **frais d'incident plafonnés** : on dénombre près de 700 000 clients détenteurs de cette offre en 2021 soit +80% depuis 2019. Les frais d'incidents des clients éligibles à cette offre sont aussi plafonnés : le montant moyen annuel des frais d'incidents sur les comptes de l'ensemble des clients fragiles a baissé de 17%. (Source : Rapport de l'OIB, juin 2022)

Le modèle français du crédit responsable, avec notamment **des prêts immobiliers à taux fixe**, garantit pour chaque client une stabilité totale de son budget logement pendant toute la durée du prêt. Par ailleurs, les taux d'intérêt restent sensiblement inférieurs en France en 2022 par rapport aux autres pays de la zone euro et à l'inflation.

DES TARIFS STABLES ET MAÎTRISÉS

Le modèle concurrentiel français permet à chaque client de trouver l'offre bancaire qui correspond le mieux à ses besoins et de l'adapter dans le temps. Les **principaux tarifs sont globalement stables** en 2022 par rapport à 2021.



4,1

**millions de clients protégés
par les mesures de prévention
de la fragilité financière.**

Source : Observatoire de l'inclusion
bancaire, rapport annuel 2022

*Les banques
agissent
concrètement
pour
le pouvoir
d'achat
et l'accès de tous
aux services
bancaires.*

Dans leur ensemble, les frais bancaires ne représentent que 0,45% du budget des ménages pour un usage quotidien des services bancaires, avec des évolutions de prix, dans le temps, nettement inférieures à l'inflation. (Sources : Rapport 2022 de l'OTB/Insee)

Lors de leur rencontre avec le ministre de l'Economie le 13 septembre 2022, les banques membres du Comité exécutif de la FBF entendent sa demande d'une **modération tarifaire** et d'un gel des tarifs bancaires en 2023 pour certains des tarifs très courants. Le ministre exprime son attente de ne pas voir augmenter les tarifs de plus de 2% sur l'année 2023, et de voir ramener l'Offre Clientèle Fragile de 3€ à 1€ par mois. Les banques prennent chacune leurs décisions dans le respect du droit de la concurrence.

A la suite de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, les frais de rejet perçus à l'occasion d'une nouvelle présentation d'un prélèvement déjà rejeté sont **automatiquement remboursés au client**. Cette mesure s'applique à compter du 1^{er} février 2023. ●



OUVERTURE D'UN COMPTE POUR LES RÉFUGIÉS

Pour faciliter l'accès à un compte et aux services bancaires des bénéficiaires de la protection temporaire, en particulier des réfugiés ukrainiens, les autorités publient deux livrets pédagogiques en mai 2022 : le premier, disponible en plusieurs langues, s'adresse aux réfugiés ; le second, auquel la FBF a participé, est destiné aux banques.

Sensibilisation active à l'éducation financière

L'éducation financière et budgétaire dès le plus jeune âge est primordiale pour faire des choix financiers responsables tout au long de sa vie.

20 ANS D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

La profession bancaire se mobilise, depuis 20 ans, pour l'éducation financière et budgétaire en proposant de **multiples ressources pédagogiques** gratuites sur lesclesdelabanque.com. En 2022, le programme s'enrichit de nouvelles ressources : 36 vidéos autour des grandes thématiques bancaires (mobilité bancaire, arnaque aux ordres de virements, démarche en cas de litige, etc.), 4 tutoriels « Moments de vie » (séparation, retraite, achat immobilier, etc.), 5 quiz, 4 infographies, etc. Plus de 20 mini-guides sont actualisés.

1 BANQUIER(E) DANS MA CLASSE : 7^e ÉDITION

L'opération « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » de la FBF donne chaque année aux jeunes élèves les premières clés de gestion budgétaire, à un âge où ils commencent à recevoir de l'argent de poche et font leurs premiers achats. En 2022, **près de 14 500 enfants** bénéficient des ateliers co-animés par les enseignants et 1 banquier(e) invité(e), partout en France. Ils s'initient aux notions de budget, moyens de paiement, épargne et sécurité. Le banquier invité répond aux questions des élèves et apporte son expertise sur l'univers de la banque. Ces ateliers, autour d'un jeu de plateau, sont complétés par des activités digitales : quiz en ligne et poster numérique interactif.

Ces activités, ancrées sur le programme scolaire, s'adressent aux élèves de cycle 3, du CE2 à la 6^{ème}. Référencé sur Eduscol (site de ressources du ministère de l'Éducation nationale destiné aux enseignants), ce dispositif unique bénéficie du **Haut patronage de l'Éducation nationale** et du label Educ Fi de la Banque de France.

ACHATS DIGITAUX DES ENFANTS EN HAUSSE

Le 4^{ème} baromètre Harris Interactive sur l'éducation financière des enfants de 8 à 14 ans, publié en mars 2022, révèle l'évolution de leurs pratiques tournées de plus en plus vers **les achats en ligne** et sur **le marché de l'occasion**. L'étude montre notamment un renforcement de la digitalisation des achats des enfants, qui s'accompagne d'une nécessaire vigilance dès le plus jeune âge :

- les enfants déclarent faire leur premier achat en ligne à 10 ans et demi (un âge proche de celui du premier achat en magasin : 9 ans) ;
- 57% des enfants indiquent avoir déjà acheté quelque chose sur Internet (+6 points sur un an) ;
- 70% des enfants affirment avoir déjà réalisé une transaction en ligne, qu'il s'agisse d'un achat ou d'une vente.

Les enfants sont **conscients des tentatives d'escroqueries** sur Internet :

- 1/3 d'entre eux disent avoir déjà reçu un message d'arnaque sur un réseau social ;
- parmi ceux qui ont déjà fait des achats en ligne, 4 sur 10 affirment être déjà tombés sur des tentatives d'arnaques alors qu'ils achetaient un produit. ●



DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE LORS DU SNU

En 2022, la profession bancaire s'implique, pour la deuxième année consécutive, aux côtés de la Banque de France, dans le module d'éducation financière des séjours de cohésion du Service National Universel (SNU). Ce module repose sur un « escape game » élaboré et animé avec les partenaires Educ Fi dont la FBF.

76 450

élèves sensibilisés par « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » depuis 2015



À consulter

Multiples ressources gratuites sur lesclesdelabanque.com

Soutien aux entreprises et aux professionnels



143 Mds€

de PGE distribués
à + de 684 000 entreprises
bénéficiaires

Source : Ministère de l'Economie
et des Finances, à fin juin 2022

**UNE MÉDIATION
BANCAIRE
POUR LES «PROS»**

*A compter de juillet
2022, les banques
sont invitées à mettre
en place une
médiation bancaire
conventionnelle
pour leurs
clients personnes
physiques agissant
pour des besoins
professionnels.*

*Il s'agit d'une
préconisation de la
FBF à ses adhérents
adoptée en 2021.*

Alors que les rebonds épidémiques et les conséquences de la guerre en Ukraine ont des impacts forts sur l'activité économique en 2022, les banques françaises réaffirment leur engagement pour soutenir leurs clients entreprises et professionnels.

ACCORD SUR LA RESTRUCTURATION DES PGE

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises à la sortie de crise sanitaire, la FBF signe, le 19 janvier 2022, un accord de place sur une procédure de restructuration des Prêts garantis par l'Etat (PGE), **sous l'égide de la Médiation du crédit aux entreprises**, pour les entreprises en difficultés avérées.

Cette procédure, dédiée aux entreprises de petite taille ayant souscrit des PGE d'un montant inférieur à 50 000 euros, permet la restructuration de ces PGE avec maintien de la garantie de l'Etat en même temps que celle des autres crédits à échéance. La procédure de restructuration des PGE est opérationnelle dès le 15 février 2022. Elle complète la boîte à outils ouverte mi-2021 pour les restructurations de PGE, comprenant des possibilités d'allongement du remboursement de ces prêts avec maintien de la garantie de l'Etat, sous l'égide du juge.

FIN DE LA DISTRIBUTION DU PGE

Plus de deux ans après sa mise en place, la distribution du PGE s'achève le 30 juin 2022 : **près de 800 000 PGE** ont été délivrés par les banques totalisant **près de 143 Mds€**, au bénéfice de **plus de 684 000**

entreprises, avec un taux de refus resté faible à 2,9%. (Source : Ministère de l'Economie et des Finances, à fin juin 2022)

Ce dispositif inédit a été mis en place très rapidement fin mars 2020, en réponse à l'urgence de la crise de Covid-19. Plus de 75% du montant global ont été distribués dans les trois mois qui ont suivi par les banques françaises. Les délais de remboursement ont ensuite été adaptés pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire et des besoins des entreprises.

Pour la grande majorité des PGE, **les remboursements ont débuté sans difficulté notable**. 72% ont choisi le remboursement sur 4 à 5 ans. Pour plus de la moitié, l'option de décalage du remboursement du capital sur une année supplémentaire a été retenue.

À mi-novembre 2022, on estime que les TPE/PME et ETI, principales bénéficiaires du PGE, ont remboursé plus du tiers du montant des PGE accordés. Le taux de défaut effectif est inférieur à 3% et conforme aux estimations des pouvoirs publics.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie, aux multiples aspects (inflation, coût de l'énergie, difficultés d'approvisionnement et de recrutement), les banques sont plus que jamais à l'écoute de leurs clients et se mobilisent avec tous les acteurs de l'accompagnement – experts comptables, réseaux consulaires et professionnels... – pour traiter les situations difficiles le plus en amont possible. ●

Ukraine : soutien aux entreprises impactées

UN PGE « RÉSILIENCE »

Dans le cadre du plan de résilience présenté par les pouvoirs publics le 16 mars 2022, les banques françaises distribuent un nouveau prêt garanti par l'Etat, appelé PGE « résilience ». Ce dispositif permet la création d'une tranche de PGE, accessible aux entreprises particulièrement impactées par les conséquences de l'invasion russe en Ukraine.

D'avril à fin juin 2022, les entreprises concernées peuvent demander à leur banquier de souscrire **une tranche complémentaire de PGE**, jusqu'à 15% du chiffre d'affaires annuel moyen des 3 dernières années. Sur cette période, cette tranche peut s'ajouter au plafond du PGE auquel l'entreprise est éligible depuis mars 2020.

Pour bénéficier de ce PGE « résilience », l'entreprise doit auto-certifier, sur base déclarative, qu'elle subit **un impact fort des conséquences économiques de la guerre en Ukraine**. Comme pour le PGE, l'octroi de ce PGE « résilience » est lié à une analyse au cas par cas par la banque de la situation de l'entreprise, au vu notamment de sa capacité de remboursement.

Initialement prévu jusqu'au 30 juin 2022, le PGE « résilience » est prolongé par la loi de finances rectificative du 16 août jusqu'à la fin de l'année 2022. En application de la loi de finances pour 2023, sa distribution se poursuit jusqu'en décembre 2023.

MESURES DE SOUTIEN À L'EXPORT

Le plan de résilience économique et sociale du gouvernement prévoit **des aides spécifiques pour les entreprises exportatrices** impactées par les conséquences de la guerre en Ukraine : accompagnement pour la recherche de débouchés alternatifs, financement de l'export, assurance-crédit de court terme via le dispositif Cap France Export, appel à projets centré sur les solutions innovantes et durables pour l'autonomie énergétique, assurance prospection sur de nouvelles zones géographiques.

La profession bancaire soutient ces mesures et diffuse l'ensemble de ces informations aux entreprises. Les banques accompagnent leurs clients entreprises acteurs de l'export. ●

*Les banques
financent
les besoins
des entreprises,
bien au-delà
du PGE
déjà largement
remboursé :
1 331 Mds€
d'encours
de crédits
aux entreprises !*



LE PGE, UNE RÉPONSE EFFICACE À LA CRISE SANITAIRE

C'est ce qui ressort du rapport de la Cour des comptes de juillet 2022 : ce dispositif, l'un des principaux outils de soutien aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire, fut déployé rapidement et massivement de façon responsable par les banques. Il a bien répondu aux besoins de liquidités des entreprises et son remboursement se passe de façon satisfaisante. Le suivi nécessaire est assuré.

Solidité



La banque en France est une industrie stratégique qui se caractérise par sa solidité et sa résilience. Elle joue un rôle essentiel pour la sécurité des opérations et la protection des données et des fonds des clients. Ce modèle doit être préservé pour permettre aux banques de continuer à financer l'économie et les défis de la transition écologique et numérique.

Un secteur bancaire robuste

82%

des Français reconnaissent le caractère stratégique du secteur bancaire.

Enquête IFOP FBF, février 2023

Les banques françaises « affichent une situation financière et prudentielle solide. »

François Villeroy de Galhau,
Gouverneur
de la Banque de France,
5 décembre 2022

DES BANQUES SOLIDES

La solidité de la banque en France et de son modèle universel ont fait leurs preuves, en particulier pour traverser la crise sanitaire tout en continuant à soutenir massivement l'économie. La palette diversifiée de métiers regroupés au sein d'un même établissement permet aux banques de proposer des services variés répondant aux besoins de tous types de clients (particuliers, entreprises, TPE/PME, collectivités, Etats...) tout en s'assurant une diversification des sources de revenus, ce qui leur assure stabilité et résilience.

Selon l'ACPR, les chiffres confortent **cette résilience du système financier français**, caractérisé par de solides ratios de solvabilité. Ainsi, le ratio de solvabilité CET1 des banques françaises est en hausse régulière depuis 2014 : il se situe à 16,1% en 2021, soit bien au-dessus de celui observé en moyenne agrégée pour les groupes bancaires de la zone euro (15,5%), de l'Union européenne (15,7%) ou des banques américaines (12,6%).

Dans son rapport annuel publié en octobre 2022, le HCSF confirme également les niveaux élevés de fonds propres et de liquidités des banques françaises, bien au-dessus des exigences réglementaires.

UNE INDUSTRIE STRATÉGIQUE

Le secteur bancaire français constitue **une force stratégique pour notre pays** comme le reconnaissent 82% des Français dans l'enquête annuelle IFOP pour la FBF.

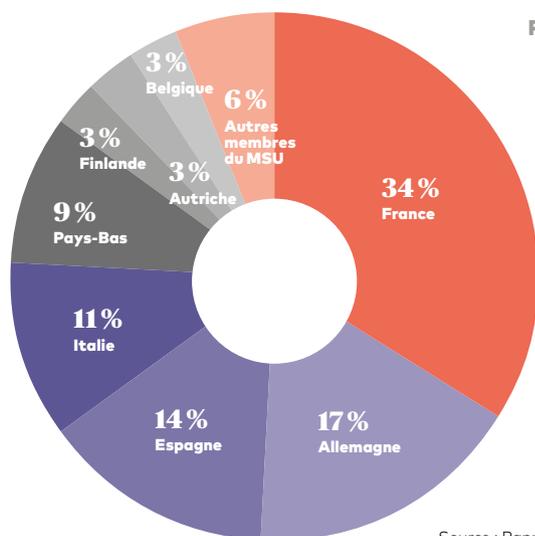
Plusieurs banques françaises se situent dans les premiers rangs internationaux :

- 5 banques françaises parmi les 10 plus grandes banques de la zone euro (source : S&P Global, 2022) ;
- 5 banques françaises dans le Top 30 mondial (source : S&P Global, 2022) ;
- 4 banques françaises parmi les 30 banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs) (source : FSB, 2022).

UNE RÉSILIENCE DANS UN CONTEXTE DÉGRADÉ

Alors que l'attaque de la Russie contre l'Ukraine a dégradé l'environnement macroéconomique, exacerbant les tensions sur les matières premières et menant à un fléchissement de la croissance, le secteur bancaire français fait preuve de résilience. **Sa solidité lui permet d'affronter dans les meilleures conditions ce nouveau contexte de crise économique** marqué par l'inflation et la remontée des taux d'intérêt.

Afin de permettre aux banques de continuer à financer l'avenir, il est plus que jamais essentiel d'avoir des banques solides, de préserver le modèle de banque universelle et une industrie bancaire forte, capables d'absorber des risques. ●



Part des différents pays dans le total des actifs des établissements significatifs supervisés par la BCE

Source : Rapport ACPR, octobre 2022

Une Europe financière forte, compétitive et souveraine

Il est indispensable de préserver le modèle universel et solide des banques françaises, que ce soit en matière prudentielle, de gestion des crises ou de distribution des produits d'épargne.



POUR UNE EUROPE FINANCIÈRE FORTE ET COMPÉTITIVE

La conférence FBF organisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne réunit 450 participants le 19 mai 2022. Les échanges portent sur le rôle des banques dans le financement de la croissance, les défis du financement des transitions numérique et climatique, et les enjeux de souveraineté pour l'Europe.

BÂLE : POUVOIR FINANCIER L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

L'autonomie et la compétitivité financière de l'Europe sont essentielles pour relever les défis du développement d'une économie toujours plus durable et innovante. Face aux besoins d'investissements massifs pour financer les transitions écologique et numérique, la transposition des accords de Bâle dans l'UE est un enjeu stratégique.

Lors des débats sur la proposition de la Commission européenne, la profession bancaire met en avant la nécessité de **trouver un juste équilibre** entre des niveaux de fonds propres suffisants et la souplesse permettant aux banques de continuer à financer l'économie. Les spécificités de l'UE, notamment sur les prêts immobiliers, doivent être mieux prises en compte afin de **préserver la souveraineté de l'Europe** et **une égalité de concurrence** avec les pays tiers. L'application des contraintes prudentielles au plus haut niveau de consolidation, prévue par les accords de Bâle, doit être maintenue.

Après l'accord au Conseil de l'UE le 8 novembre 2022, le texte doit être adopté au Parlement européen, en vue d'une application au 1^{er} janvier 2025.

POUR UNE VRAIE UNION BANCAIRE

Pour la profession bancaire française, une véritable Union bancaire, avec une fluidité du capital et de la liquidité, est nécessaire pour que l'Europe bancaire devienne **un réel marché unique**. Cela nécessite la mise en œuvre effective des mécanismes de supervision et de résolution uniques, une meilleure équité dans

l'application des règles et la reconnaissance de l'UE comme juridiction prudentielle unique.

En juin 2022, le Conseil Ecofin ne parvient pas à s'accorder sur un programme de travail pour parachever l'Union bancaire. L'Eurogroupe souhaite cependant renforcer le cadre commun de gestion des crises bancaires et les systèmes nationaux de garantie des dépôts d'ici 2024. Pour les banques françaises, premières contributrices au fonds de résolution unique, la révision du dispositif doit **préserver la stabilité du système européen** et un principe d'équité entre États membres.

DISTRIBUTION DE PRODUITS : UN MODÈLE À PRÉSERVER

Alors que la Commission européenne souhaite réexaminer le modèle de distribution des produits financiers basé sur des commissions (*inducements*), le cabinet KPMG conduit une étude comparative des modèles existants en Europe : avec *inducements* ou basé sur des honoraires. Publiée en février 2022, l'étude montre que seul le modèle avec *inducements* permet à tous les clients de **bénéficier de prestations de conseil en investissement à un coût raisonnable**, et d'avoir accès à une large gamme d'instruments financiers.

Les banques françaises souhaitent le maintien de ce modèle lors des initiatives à venir de l'UE dans le cadre de la *Retail Investment Strategy*. Elles proposent l'amélioration de la gouvernance produit et de la transparence des commissions perçues. ●

Sécurité financière : une contribution efficace reconnue

LA FRANCE AU 1^{er} RANG

De 2020 à 2022, la France a fait l'objet d'une évaluation globale des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT), de gel des avoirs et de lutte contre la prolifération, auxquels concourent les autorités (police, magistrature, services de renseignements) et les professionnels assujettis.

Dans son rapport du 17 mai 2022, le GAFI souligne que la France est soumise à un large éventail de risques de blanchiment d'argent et à une menace de haut niveau de terrorisme et de financement du terrorisme. **Il salue en particulier la contribution du secteur financier**, qu'il s'agisse de la mise en œuvre des mesures ou de la supervision, et relève la qualité des dispositions préventives des institutions financières, notamment en ce qui concerne la compréhension des risques de blanchiment.

RÉFORME DU CADRE EUROPÉEN LCB/FT

La réforme de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT), lancée par la Commission européenne en juillet 2021, vise à **apporter une réponse forte aux affaires de blanchiment** qui ont éclaté en cours d'année 2018. En plus d'une refonte de la 5^{ème} directive de 2018, la réforme vise via trois règlements européens :

- à préciser et compléter les obligations des assujettis telles que celles relatives à la gouvernance, aux procédures et aux contrôles internes, et aux mesures de vigilance notamment vis-à-vis des bénéficiaires effectifs ;

- à instituer une autorité européenne de supervision des professionnels assujettis aux obligations de LCB/FT ;
- à réviser le règlement sur la transparence des transferts de fonds pour y inclure les transactions en actifs virtuels.

La profession bancaire française **soutient cette réforme d'une ampleur inédite** en veillant à ce que les objectifs de la Commission européenne soient effectivement et justement traduits dans ces textes.

SANCTIONS CONTRE LA RUSSIE

L'année 2022 est particulièrement marquée par les vagues de mesures restrictives européennes, nord-américaines, anglaises, australiennes, suisses... visant à frapper l'économie de la Russie à la suite de l'agression contre l'Ukraine. Depuis février, les banques appliquent les différents trains de mesures adoptés par l'UE, imposant **un gel des avoirs de plus de 1500 personnes et entités** et des restrictions économiques impactant différents secteurs stratégiques tels que le secteur bancaire et financier, l'énergie, les biens de luxe...

La profession bancaire française est engagée dans un dialogue avec les autorités françaises et européennes pour **favoriser une vision pragmatique de ces sanctions**, gage de leur efficacité, et les appliquer en limitant les conséquences collatérales non prévues par le législateur européen. ●



+18 %

de déclarations de soupçon à Tracfin par les établissements de crédit en 2021 : la vigilance du secteur reste élevée face aux risques de blanchiment dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire.

Source : Tracfin, rapport annuel 2021

« *L'équipe d'évaluation du GAFI a salué les forces et atouts du dispositif national tant sur le volet de la lutte contre le blanchiment de capitaux, que sur le plan de la lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération, reconnue comme une priorité nationale.* »

Communiqué du
Gouvernement, 17 mai 2022

Paiements et données : des enjeux européens stratégiques

PAS D'OPEN FINANCE SANS CONTRAT

Avant d'envisager de nouvelles initiatives, en particulier autour de la donnée, il est essentiel, pour la profession bancaire, de **tirer les leçons de la directive sur les services de paiement (DPS2)**. Celle-ci a permis de renforcer la sécurité des paiements et d'encadrer les activités d'agrégation de paiements. Toutefois, la contractualisation entre les tiers de paiement et les banques permettrait de renforcer encore davantage cette sécurité et de responsabiliser chaque acteur, au service des clients.

Dans sa réponse de juillet 2022 à la Commission européenne sur le projet de partage et d'ouverture de l'ensemble des données financières (**open finance**), **la FBF prône le partage volontaire dans un cadre contractuel**, ce partage ne pouvant se faire au détriment de la sécurité ou de la souveraineté. Le secret des affaires et des règles de concurrence équitables doivent être préservés.

Il importe **d'adopter au préalable la proposition de règlement du 23 février 2022 dite Data Act**. Ce texte trans-sectoriel avance des principes de contractualisation et de compensation pour le partage des données qui vont dans le bon sens. Il nécessite cependant des aménagements tels que la préservation du « *same level playing field* », y compris pour les PME, la prise en compte de la valeur de la donnée et des enjeux de cybersécurité.

Alors que le numérique offre de multiples opportunités, le cadre réglementaire doit favoriser les innovations tout en préservant la sécurité, la souveraineté et l'équité entre les acteurs.

EURO DIGITAL : POUR QUEL BESOIN ?

La Banque centrale européenne (BCE) poursuit son étude d'opportunité sur un projet de monnaie numérique de banque centrale (MNBC). En juin 2022, la profession bancaire exprime ses réserves à la Commission européenne sur ce projet qui soulève de nombreuses interrogations dans ses objectifs.

En effet, **l'Europe dispose des standards et des briques techniques pour assurer sa souveraineté dans les paiements**. S'agissant des cas d'usages, les solutions existantes (carte, paiement instantané, mobile ou sans contact...) ou à venir (projet européen EPI) paraissent déjà bien répondre aux besoins du marché. Une MNBC, si elle devait voir le jour, serait mal comprise des clients qui sont attachés et confiants dans les solutions offertes à date. Elle risquerait d'éroder leur confiance envers l'euro commercial et impacter l'équilibre de l'écosystème bancaire et la stabilité financière. ●



La proposition de règlement du 26 octobre 2022 sur le paiement instantané vise un objectif de souveraineté européenne et le développement de cet instrument de paiement tout en assurant le contrôle et la sécurité des transactions. La profession bancaire est attentive aux modalités pratiques permettant le développement de ce moyen de paiement dans des conditions de marché libre et concurrentiel.

Sécurité et prévention : un engagement constant

DES PAIEMENTS SÉCURISÉS

Le déploiement de l'authentification forte pour les achats en ligne est venu conforter **le haut niveau de sécurité des paiements en France**. Ainsi, le taux de fraude des paiements sur Internet connaît une baisse significative en 2021 (de plus de 20%) alors que le e-commerce a une croissance supérieure à 20%.

De manière générale, **le flux des paiements connaît un rythme de progression bien supérieur à celui de la fraude** : alors que les paiements dépassent les 28 Mds de transactions en 2021 (+12% sur un an), pour un total de plus de 42 204 Mds€ (+17,5%), la fraude représente 1,24 Md€ (soit 0,003% du montant total des paiements) en repli de 3,5%, pour 7,5 millions d'opérations frauduleuses (soit un recul de 4,2% sur un an).

En matière d'innovation, le paiement sans contact (57% des transactions par cartes aux points de vente pour 26% des montants en 2021) ne cesse de croître. Les transactions par virement instantané (+138%) comme par mobile (+177%) sont en forte accélération. (Source : OSMP, rapport annuel, juillet 2022)

UN ENJEU DE CONFIANCE

La sécurité est un enjeu prioritaire pour les banques et un vecteur de confiance des clients : 68% des Français déclarent avoir totalement confiance dans les banques pour la sécurisation de leurs données personnelles, loin devant les opérateurs de téléphonie, les entreprises hi-tech ou les GAFA.

Pour 66% des Français, leur banque est capable de réagir vite en cas de fraude sur leur compte (+ 2 points sur un an).

Pour 62%, elle est la mieux placée pour protéger les données et a mis en place des procédures spécifiques. (Source : étude IFOP-FBF, mai 2022)

LES FRANÇAIS SENSIBILISÉS

En matière de cybersécurité, la prévention reste toujours nécessaire. Chaque année, la profession bancaire participe au **Mois européen de la cybersécurité** par des actions de sensibilisation. Partenaire de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), la FBF contribue à l'opération nationale avec un spot dédié : « Sur Internet, votre sécurité commence par votre vigilance ».

Les actions régulières de communication de la profession portent leurs fruits. D'après l'étude FBF - Harris Interactive sur les perceptions et comportements en matière de cybersécurité, **les Français ont globalement conscience des risques** (89% jugent leurs données bancaires sensibles) **et sont plutôt prudents** (65% sont réticents à communiquer leurs données personnelles en physique et 88% à distance).

Face aux cyber-risques, les Français se déclarent inquiets : 88% craignent l'usurpation d'identité à partir du piratage de leurs données personnelles, 86% craignent les attaques de leurs données bancaires et 83% les arnaques possibles sur Internet et les réseaux sociaux. ●

68 %

des Français ont totalement confiance dans les banques pour la sécurisation de leurs données personnelles.

Source : étude IFOP-FBF, mai 2022

« Sur Internet, votre sécurité commence par votre vigilance »

Spot de la campagne FBF sur la cybersécurité d'octobre 2022



À consulter

Mini-guides « Réflexes Sécurité » sur lesclesdelabanque.com

LA PLACE CONFIRME SA ROBUSTESSE

En septembre 2022, le Groupe de Place Robustesse, présidé par la Banque de France et dont la FBF est membre, conduit avec succès un exercice de gestion de crise basé sur un scénario d'attaque cyber étatique avec un fort volet de communication. Il permet de tester les dispositifs de crise et la préparation des acteurs de la Place.

La FBF

The graphic features two stylized human figures in profile, facing right. The upper figure has long, flowing red hair and a light green body. The lower figure has short, grey hair and a red body. They are positioned against a background of geometric shapes: a teal triangle at the top left, a white dotted pattern on the right, and horizontal white lines on the left. A large, white, rounded rectangular shape overlaps the bottom right of the figures.

La Fédération bancaire française (FBF) est l'organisation professionnelle qui représente toutes les banques, françaises et étrangères, installées en France.

Présentation

330 ENTREPRISES BANCAIRES MEMBRES

La FBF a pour mission de **promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international**. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier.

La FBF regroupe **330 entreprises bancaires dont 117 banques étrangères**⁽¹⁾. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB⁽²⁾.

UNE ÉQUIPE DE 128 COLLABORATEURS

128 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB en lien avec plus de **400 banquiers** réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. **Les échanges avec les adhérents sont ainsi au cœur du travail de la Fédération.**

UN RAYONNEMENT EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un **réseau de 103 comités régionaux et départementaux**. Ce réseau mobilise plus de 2500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession.

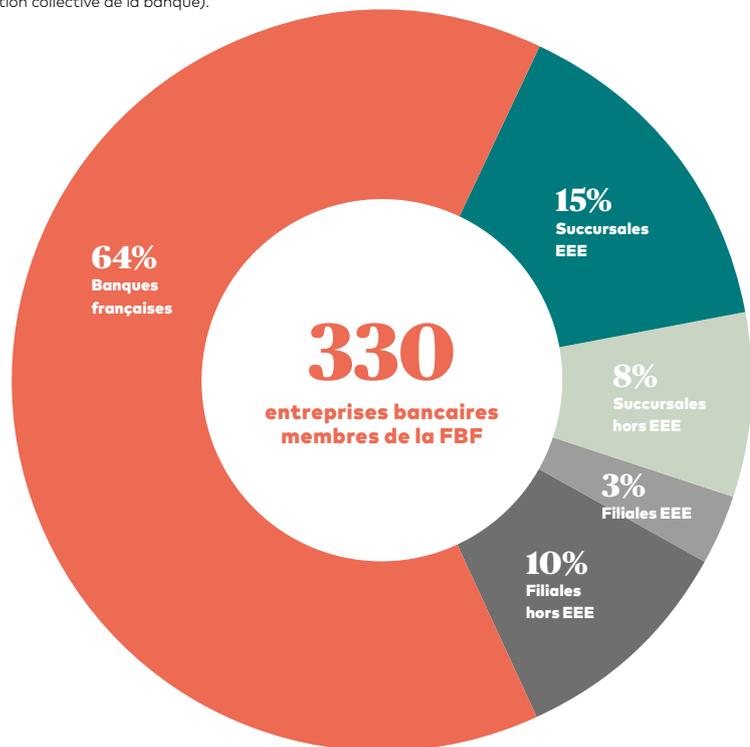
La profession bancaire française est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE). Elle représente la profession bancaire dans de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales, notamment à l'IIF et à l'IBFed (voir page 32). ●

(1) Au 1^{er} janvier 2023.

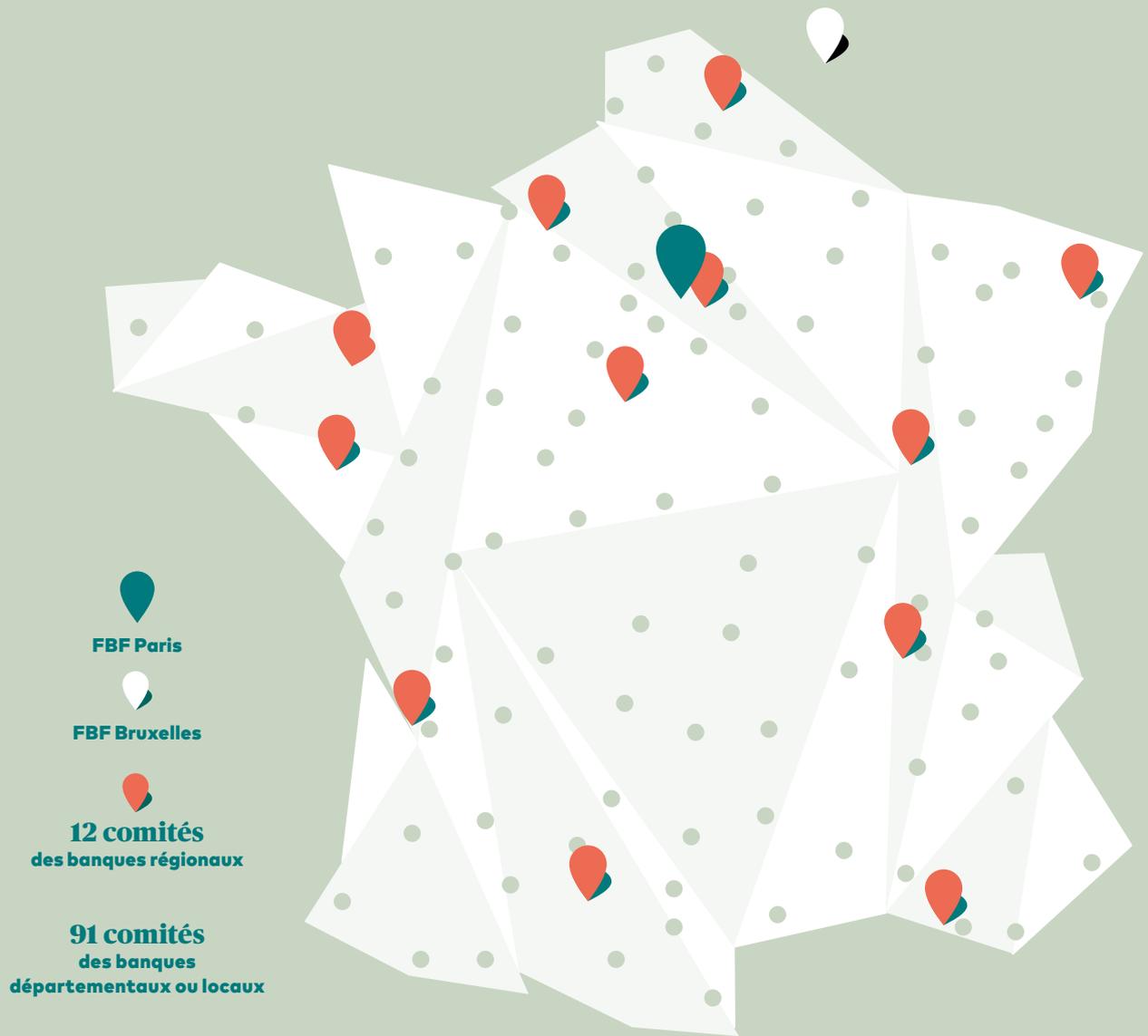
(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF et regroupe 167 banques. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque).



400
*banquiers
dans les comités
et commissions
de la FBF*



Rayonnement et organisation



2500
*banquiers
dans les comités
territoriaux*



La Réunion



Polynésie française



Nouvelle-Calédonie

au 1^{er} janvier 2023

Comité exécutif



Philippe Brassac
Président de la FBF
Directeur général
de Crédit Agricole S.A.



Frédéric Oudéa
Vice-président
de la FBF
Directeur général
de la Société Générale



Philippe Heim
Trésorier de la FBF
Vice-président de l'AFB
Président du directoire
de La Banque Postale



Jean-Laurent Bonnafé
Administrateur
directeur général
de BNP Paribas



Nicolas Namias
Président du directoire
du Groupe BPCE



Nicolas Théry
Président de la
Confédération Nationale
du Crédit Mutuel



Maya Atig
Directrice générale de la FBF

Éric Voulleminot

Conseiller pour la sécurité

Comité de direction générale



Etienne Barel
Directeur général délégué

Banque d'investissement
et de marchés
Finance durable
Fiscalité
Supervision bancaire
et comptable
Relations institutionnelles
Europe et international



Solenne Lepage
Directrice générale adjointe

Banque de détail
et banque à distance
Numérique,
paiements et résilience
opérationnelle
Juridique et conformité



Ermelina Debacq
Directrice générale adjointe

Communication
Relations institutionnelles
France
Secrétariat général



André-Guy Turoche
Directeur des affaires sociales

Relations sociales
Observatoire et études

Commissions et comités statutaires

Commission de prospective
Commission Banque de détail et banque à distance
Commission Banque d'investissement et de marchés
Commission Climat et biodiversité
Commission Contrôle et prudentiel

Comité comptable
Comité de conformité et conduite
Comité fiscal
Comité juridique
Comité d'orientation des moyens de paiement
Comité risques majeurs et sécurité

Sherpas

Les Commissions sont présidées par un membre du Comité exécutif.

Les sherpas, en amont du Comité exécutif, alimentent la réflexion, instruisent les sujets et propositions, avec le Comité de direction générale FBF.

Temps forts

2022

JANVIER

1^{er} JANVIER

Présidence française de l'Union européenne (PFUE).

19 JANVIER

Accord de place sur la restructuration des petits PGE dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises.

FÉVRIER

2 FÉVRIER

Accord de place pour renforcer la transparence des frais des plans d'épargne retraite et de l'assurance-vie.

8 FÉVRIER

Étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes » : la banque relationnelle de proximité.

9 FÉVRIER

Livre blanc FBF/Syntec/France Assureurs sur l'emploi qualifié.

9 FÉVRIER

Bon usage professionnel FBF : charte sur la couverture synthétique des fonds ESG.

14 FÉVRIER

Loi sur l'activité professionnelle indépendante.

24 FÉVRIER

Invasion de l'Ukraine par la Russie et accord européen sur les sanctions économiques.

MARS

1^{er} MARS

Loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur.

5 MARS

La FBF est partenaire du Big Tour 2022, organisé par Bpifrance, avec la participation des comités territoriaux.

21 MARS

Réponse FBF à la Commission européenne sur la stratégie de l'UE relative aux investisseurs de détail.

21 MARS

7^{ème} édition de « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » et résultats de l'étude FBF-Harris Interactive sur l'éducation financière des enfants.

31 MARS

La FBF devient soutien officiel de la Net-Zero Banking Alliance (NZBA).

AVRIL

7 AVRIL

Mise en place du PGE « résilience » dédié aux entreprises impactées par le conflit en Ukraine.

MAI

5 MAI

Réfugiés ukrainiens : livret sur l'ouverture d'un compte courant pour les bénéficiaires de la protection temporaire.

17 MAI

Étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes » : la sécurité.

17 MAI

Rapport d'évaluation du GAFI sur le dispositif de LCB-FT en France.

18 MAI

Note FBF/Europlace/AFG/France Assureurs/Anacofi sur le modèle de distribution de produits financiers avec *inducements*.

19 MAI

Présidence française du Conseil de l'UE : événement FBF « Pour une Europe financière forte et compétitive ».

JUIN**15 JUIN**

Réponse FBF à la Commission européenne sur le projet d'euro numérique de banque centrale.

16 JUIN

Rapport de l'OFE sur les défis de l'investissement des entreprises et de son financement.

24 JUIN

Publication FBF « La banque, acteur d'un monde durable et responsable ».

30 JUIN

Fin de la distribution du Prêt garanti par l'Etat (PGE).

JUILLET**5 JUILLET**

Réponses FBF à la Commission européenne sur la révision de la directive DSP2 et l'Open Finance.

18 JUILLET

Rapport Banque de France sur l'accès du public aux espèces en France.

22 JUILLET

Rapport de l'OSMP : forte augmentation des paiements et baisse de la fraude.

25 JUILLET

Rapport de la Cour des comptes « Les PGE, une réponse efficace à la crise, un suivi nécessaire ».

27 JUILLET

Communiqué sur l'emploi dans la banque : 40 300 embauches en 2021.

AOÛT**1^{er} AOÛT**

Hausse des taux de l'épargne réglementée.

16 AOÛT

Loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

SEPTEMBRE**1^{er} SEPTEMBRE**

Laurent Mignon succède à Nicolas Théry à la présidence de la FBF.

2 SEPTEMBRE

La FBF est partenaire du Forum de Giverny, 1^{er} rendez-vous annuel de la RSE.

14 SEPTEMBRE

Inflation : les banques rappellent leur contribution au pouvoir d'achat des ménages.

20-21 SEPTEMBRE

Exercice de gestion de crise cyber de la Place financière de Paris.

OCTOBRE**1^{er} OCTOBRE**

Convention AERAS : nouvelles modalités sur le droit à l'oubli.

1^{er} OCTOBRE

La FBF participe au Mois européen de la cybersécurité.

4 OCTOBRE

Préconisation FBF : charte sur l'inclusion et l'accès des personnes en situation de handicap aux moyens de paiement.

5 OCTOBRE

Etude FBF-Harris Interactive « Les Français face à la cybersécurité ».

12 OCTOBRE

Rapport annuel de l'OTB : stabilité des tarifs bancaires.

25 OCTOBRE

Climat : méthode commune de mesure d'empreinte carbone et d'alignement des portefeuilles des banques françaises.

26 OCTOBRE

La Commission européenne publie sa proposition législative sur les paiements instantanés en euros.

27 OCTOBRE

Climate Finance Day : lancement de l'Institut de la Finance Durable (IFD).

NOVEMBRE**6 AU 18 NOVEMBRE**

La FBF intervient lors de la COP27 en Egypte.

15 NOVEMBRE

Étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes » : comportements bancaires des Français.

25 NOVEMBRE

Première journée nationale du recrutement bancaire AFB/APEC à Paris.

29 NOVEMBRE

Événement AFB/FBF/Apels/each One sur l'insertion par l'emploi des jeunes et des réfugiés dans la banque.

DÉCEMBRE**3 DÉCEMBRE**

Philippe Brassac succède à Laurent Mignon à la présidence de la FBF.

7 DÉCEMBRE

Proposition de la Commission européenne sur la relocalisation de la compensation des produits dérivés dans l'UE.

7 AU 19 DÉCEMBRE

La FBF participe à la COP15 sur la biodiversité à Montréal.

16 DÉCEMBRE

Ukraine : l'UE adopte un neuvième train de sanctions à l'encontre de la Russie.

16 DÉCEMBRE

Publication de la directive CSRD sur le reporting extra-financier des entreprises.

27 DÉCEMBRE

Décision HCSF sur le coussin de fonds propres contra-cyclique.

27 DÉCEMBRE

Publication du paquet législatif DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

31 DÉCEMBRE

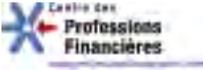
La loi de finances pour 2023 prolonge le PGE « résilience » jusqu'au 31 décembre 2023.

Présence de la FBF

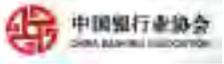
La FBF représente la profession bancaire dans les institutions publiques :

-  Commissions consultatives Pratiques commerciales et Affaires prudentielles
-  Commission de médiation
Commission de suivi et de proposition
-  Comité Financement-Garantie
Comité d'orientation et de suivi de l'emploi des fonds (COSEF)
-  
-  COMITÉ STRATÉGIQUE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE
-  CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT (CNH)
-  GROUPE DE PLACE ROBUSTESSE
-  
- 
- 
-  **Orias**
REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

...et de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales :

-  
- 
-  
- 
- 
-  
-  
- 
-  
-  
-  
-  Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises
-  

Elle est partenaire de plusieurs autorités, associations ou autres organismes français ou étrangers :

- 
-  
-  
-  
-  
-  
-  
-  
- 
-  
-  

**SUIVEZ LA FBF
SUR LE WEB
ET LES RÉSEAUX
SOCIAUX**



fbf.fr



**@FBFFrance
@clesdelabanque**



**FBF
Les clés de la banque**



**FBFFrance
FBF Les clés de la banque**



lesclesdelabanque.com

Document conçu et réalisé
par le département communication
de la Fédération bancaire française

18, rue La Fayette
75440 Paris CEDEX 09
T. +33 (0)1 48 00 52 52

fbf.fr

Achévé de rédiger en février 2023
Achévé d'imprimer en mars 2023

Directrice de la publication :
Maya Atig

Directrice déléguée de la publication :
Anne-Catherine Sename

Rédactrice en chef :
Aude de Montbron

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2023
ISSN 2824-6233

Conception graphique et fabrication :
Allégories Créations

